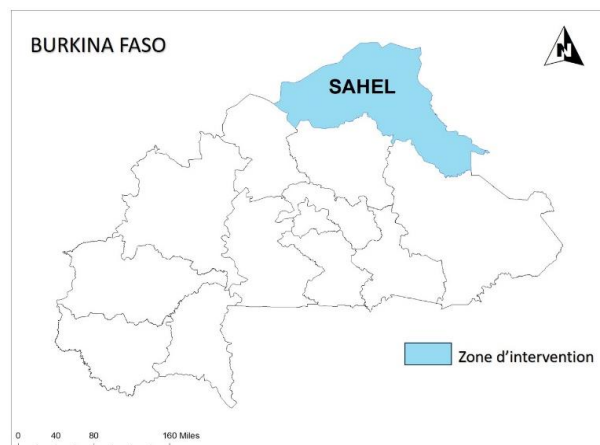




BURKINA FASO Région du Sahel

(501,961 PDI, source : CONASUR, 31/03/ 2023)



Rapport mensuel Monitoring de Protection – Avril 2024

501,961 Personnes en déplacement dans la région du Sahel au **31 mars 2023**

35 Incidents enregistrés avec **125 victimes**

951 cas de protection individuel et PBS identifiés et **460** PBS assistées dont **225** hommes et **235** femmes

25 Cas individuels de protection et PBS référés

I. Résumé

Plongé dans un contexte d'insécurité persistant, le Burkina Faso subit depuis plusieurs années des menaces et attaques des GANI sur l'ensemble de son territoire. Les menaces de nature criminelle ou liées à l'œuvre des groupes armés demeurent élevées dans le pays. La région du Sahel est l'une des plus touchées par cette situation d'insécurité généralisée. La région vit au quotidien dans un environnement hostile marqué par l'activisme récurrent des GANI avec plusieurs violations des droits humains et du droit international humanitaire. La région accueille constamment des personnes déplacées internes fuyant les exactions des GANI. Plusieurs localités ont été victimes d'attaques des GANI portant des atteintes au droit à la vie de plusieurs personnes civiles et d'autres violations des droits humains.

Sur le plan humanitaire, la situation est marquée par des blocus de plusieurs localités avec les attaques récurrentes des GANI. Le ravitaillement de la région et de ses différentes provinces n'est possible que par des convois humanitaires escortés par les forces armées étatiques. Le non-rapprochement des convois rend complexe la situation humanitaire marquée par une crise alimentaire, sanitaire et la non-accessibilité à l'eau. Dans plusieurs localités les populations sous blocus manquent du minimum vital. Cet état de fait amène plusieurs personnes surtout les femmes et les enfants à prendre le risque de sortir hors des zones sous blocus à la recherche des vivres occasionnant des violations des droits humains. Aussi les contrôles réguliers des GANI sur les principaux axes dans la région et les Engins Explosifs improvisés rendent encore plus difficile le ravitaillement des localités sous blocus. Au cours de ce mois les communes de Arbinda, Djibo, Sebba et Solhan ont été ravitaillées après plusieurs mois d'attente.

Comparativement au mois de mars, le nombre des incidents est resté stable avec 34 incidents pour ce mois d'avril et 34 incidents enregistrés pour le mois de mars. Certes les incidents n'ont pas augmenté mais la situation de protection dans la région demeure inquiétante au regard du regain des violences lié à l'activisme des GANI. Des assassinats ciblés ont été enregistré dans la commune de Gorom-Gorom qui ont fait 04 victimes dont un ex conseiller et son fils. Durant ce mois, la ville de Sebba a également connu une attaque qui a fait un mort et trois blessés dont deux agents de l'action humanitaire. Dans le Séno, plusieurs civils ont perdu la vie à la suite d'opérations de déguerpissement de site d'orpaillage dans les communes de Baní et de Dori. Sur les deux sites d'orpaillage qui ont été déguerpis environ 40 civils auraient perdu la vie. Aussi plusieurs civils ont également perdu la vie lors du convoi de ravitaillement de Sebba. Les villages comme Aligaga, Koria, Tiekagnibi, Tiegou-Mango, Moussoua ont été touchés par ces incidents. Environ 54 personnes auraient perdu la vie et plusieurs blessés qui ont été évacués au CHR de Dori.

Pour les violations documentées durant ce mois, les atteintes au droit à la vie se classent en premier avec 74 victimes, contre 20 victimes pour les atteintes à l'intégrité physique et ou psychique, 12 victimes pour les violations graves aux droits de l'enfant, 09 victimes pour l'atteinte au droit à la propriété, 07 victimes pour les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne et 03 victimes de VBG. En termes d'incidents par violations des droits humains et du droit international humanitaire, les atteintes au droit à la vie ont enregistré 19 incidents, les atteintes à l'intégrité physique et psychique 03 incidents, les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne 04 incidents, les violations graves aux droits de l'enfant 03 incidents, le droit à la propriété 03 incidents, les VBG 02 incidents et le déni ou restriction forcée de mouvement 01 incident. Au total, 123 personnes victimes ont été enregistrées pour ce mois soit 66% d'hommes, 21% de femmes, 5% de garçons et 8% de filles.

II. Couverture géographique



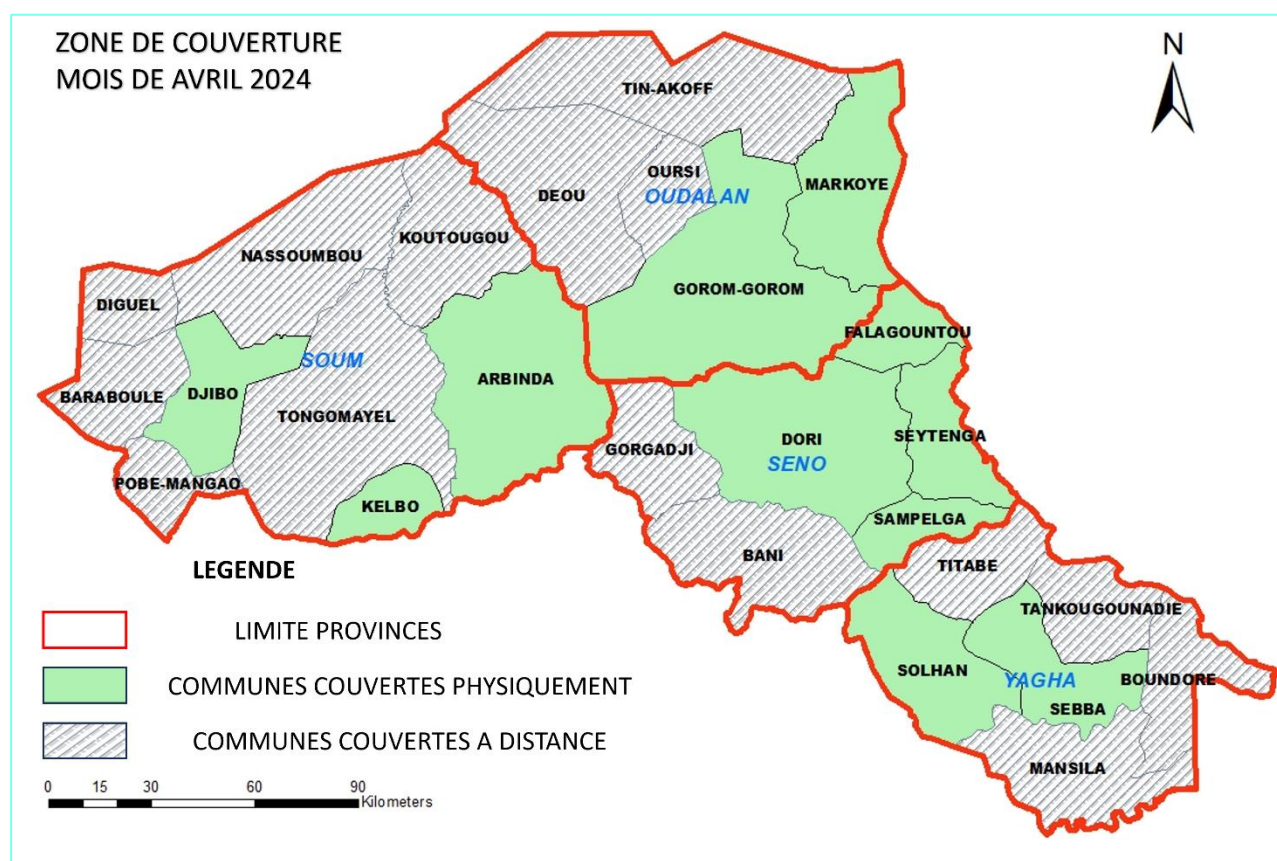
- **Accessibilité**

Les actions des GANI notamment l'utilisation des EEI et des blocus sur les principaux axes routiers ont rendu difficile l'accès dans la région du Sahel. La majorité des axes sont sous blocus où les GANI font des contrôles irréguliers avec des cas d'atteinte au droit à la liberté et à la sécurité. La question des réseaux de communication est aussi une problématique du fait de la destruction des infrastructures téléphoniques dans plusieurs localités de la région. La majorité des communes de la région reste sans aucune couverture de réseaux de communication.

- **Zones couvertes**

11 communes accessibles et couvertes en présentiel : Djibo, Dori, Sebba, Solhan, Sampelga, Seytenga, Arbinda, Gorom-Gorom, Markoye, Kelbo, Falangountou.

15 communes couvertes à distance : Oursi, Déou, Tin-Akof, Mansila, Titabé, Tankoukounadié, Tongomayel, Nassoumbou, Koutougou, Diguel, Baraboulé, Baní, Pobé-Mengao, Boundoré, Gorgadji.



- **Méthodologie de collecte d'information**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire ainsi qu'une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directs permet de collecter des données désagrégées à l'échelle des communes puis analyser afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de protection auxquels elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de protection permet également de documenter les incidents de protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé d'informateurs clefs et de ménages, de survivant(e)s et victimes de violations de droits humains et du droit international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de protection (Projet 21) en place dans la région du Sahel mobilise également des structures locales partenaires telles que CILDES et Djam Weli dans la province du Soum et Sukaabe Ginan dans la province du Seno. Cette collaboration permet de compléter la couverture géographique du MBDHP et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès. Les moniteurs et les volontaires des OSC ont pu toucher 52 informateurs clés et 50 informateurs ménages dans la collecte de données sur le P21. La collecte d'informations s'est réalisée à travers des outils de collecte principalement dans les SAT dans la province de l'Oudalan et du Yagha, et dans les ZAD avec les autres localités :

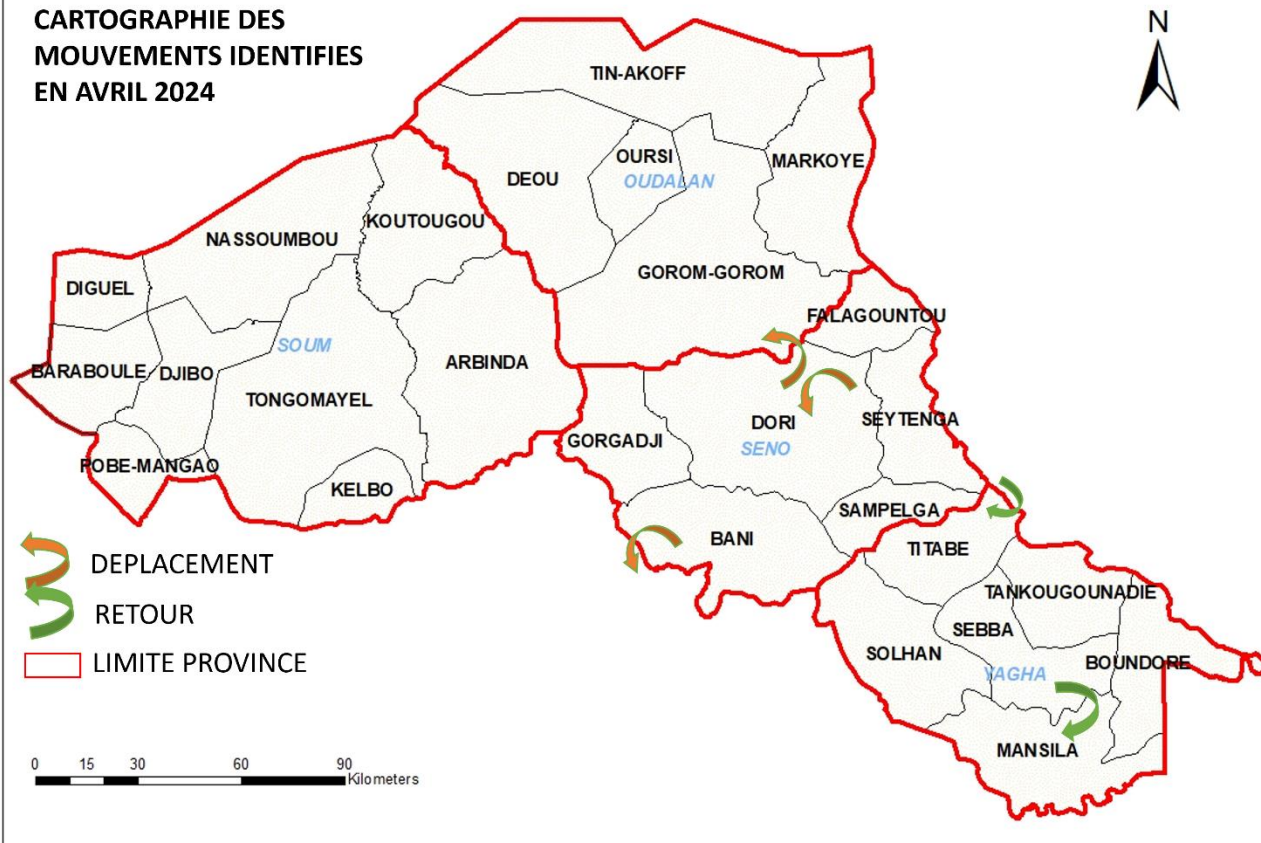
- 10 questionnaires informateurs clefs administrés dans les SAT auprès de 05 hommes et 05 femmes ;
- 09 questionnaires ménages administrés dans les SAT auprès de 03 hommes et 06 femmes
- 40 fiches d'indice Monitoring de Protection administrés dont 15 dans les SAT avec 10 hommes et 05 femmes ;
- 33 formulaires d'alerte flashs renseignés dont 01 flashs dans les SAT notamment un cas d'atteinte au droit à la propriété sur le site du secteur 02 de Sebba.
- 25 fiches de référencement de cas de protection administrés dont 16 dans les SAT auprès de 5 hommes et 11 femmes.

La situation sécuritaire reste très dégradée dans la région du Sahel et cela constitue un défi énorme pour la mise en œuvre effective du projet 21. Plusieurs localités demeurent inaccessibles physiquement. Ces difficultés constituent une entrave à la pleine réalisation du projet au niveau de certaines localités car la collecte de données du monitoring de protection P21 est une activité qui devrait se mener régulièrement en présentiel sur les sites des PDI et dans les différents ménages

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région Localité de départ	Commune, province, région Localité d'accueil	SAT/ Petit Paris, Gnarala et Wendou	#ménages	# personnes	Type de déplacement	Motifs	Remarque
Sahel, Seno, Bani, Bolaré-Eré	Centre nord, Sammentenga, Yalgo	Sites, familles d'accueils,	Inconnu	Inconnu	Primaire	Ultimatum des GANI	
Sahel, Seno, Dori, Gassel Biankou	Sahel, Seno, Dori,	Familles d'accueils, sites Ganrara, Torodi	10	45	Primaire	Attaque des GANI	L'attaque aurait fait deux morts
Sahel, Seno, Dori, Gassel Biankou	Sahel, Oudalan, Gorom-Gorm, Essakane	Familles d'accueils	13	52	Primaire	Attaque des GANI	L'attaque aurait fait deux morts
Sahel, Yagha, Sebba	Sahel, Mansila, Banga	Familles d'accueils	2	09	Retour	Conditions difficiles Famine dans la zone d'accueil	
Tilaberi, Terra	Sahel, Titabé, Tiekagnibi	Familles d'origines	03	08	Retour	Réunification famille	Ces personnes s'étaient déplacées vers le Niger après l'attaque de leur village

CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS IDENTIFIES EN AVRIL 2024



IV. Incidents de protection



Incidents

35 Incidents



Victimes de Violations

125
Victimes de violations de droits humains

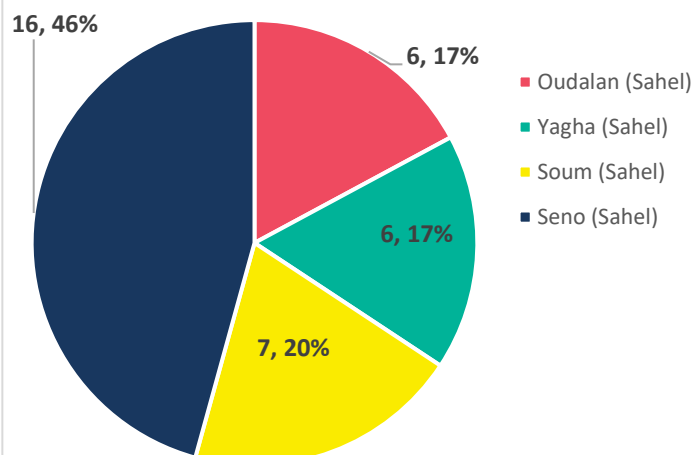


Localités touchées

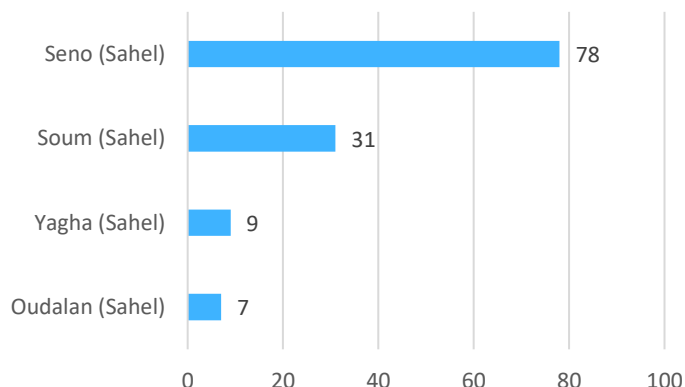
10
Communes touchées dont Dori Arbinda Seytenga Djibo Gorom-

• Statistiques

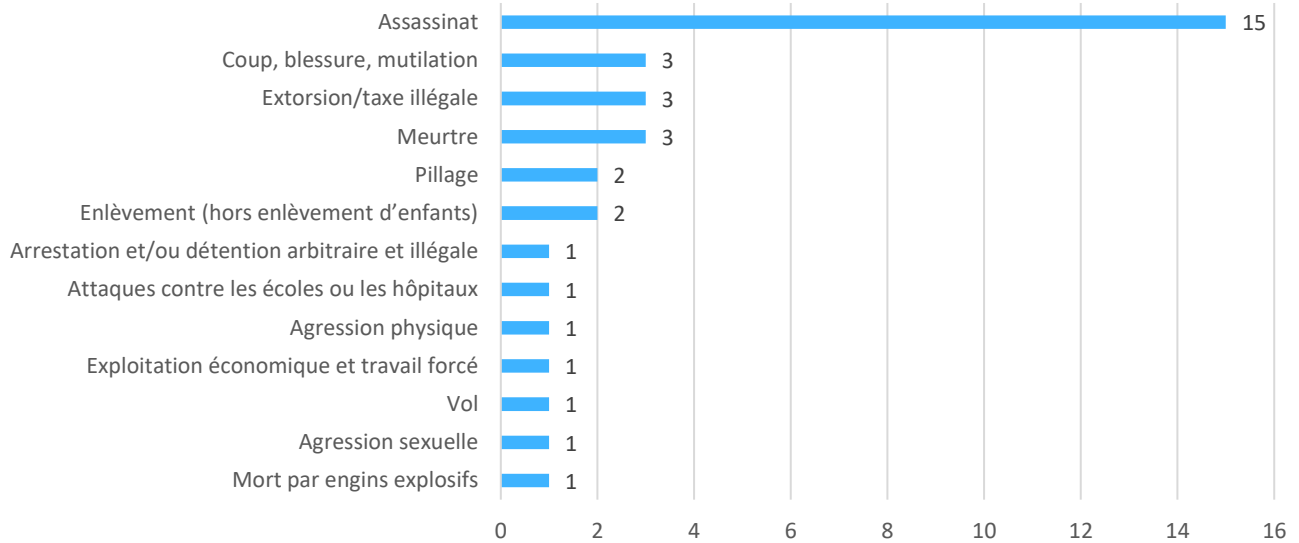
Incidents par province



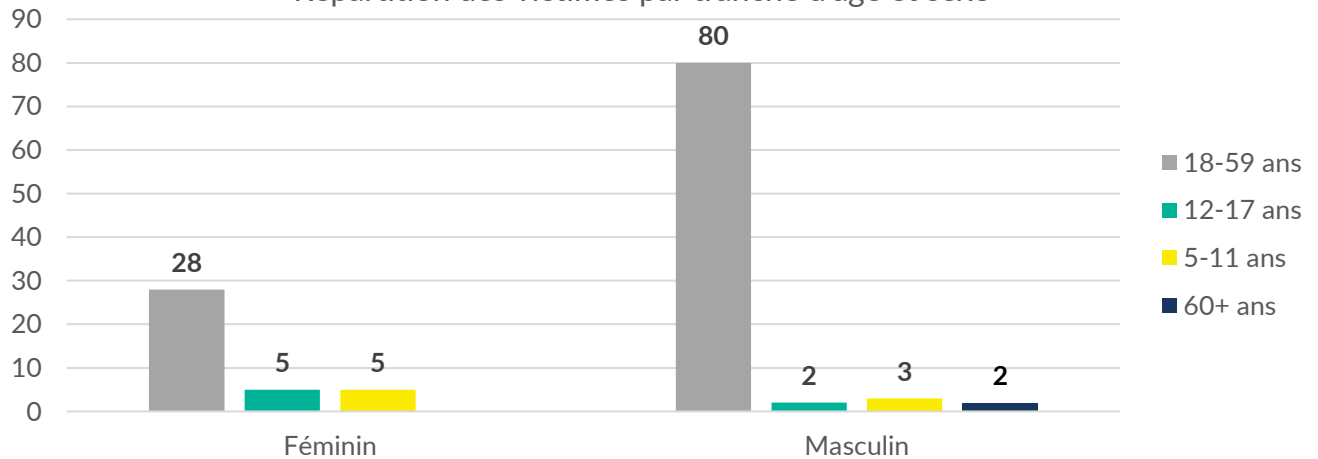
Repartition des victimes par provinces



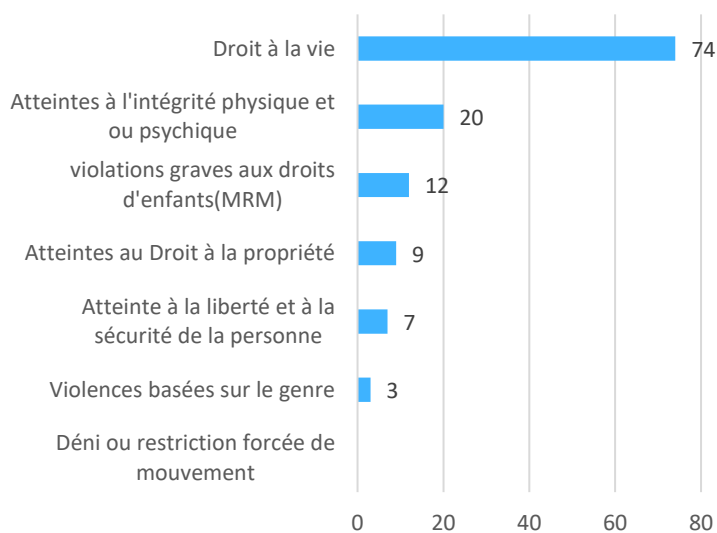
FREQUENCE DES INCIDENTS



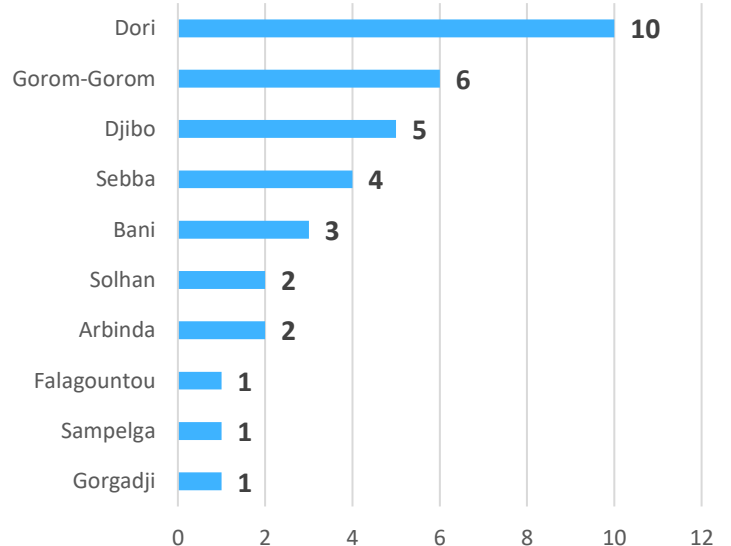
Répartition des victimes par tranche d'âge et sexe



Repartitions des victimes par typologie des violations



Nombre d'incident par commune



- **Détails sur les incidents**

Durant ce mois d'avril, il a été identifié 34 incidents de protection. La commune de Dori a enregistré (10 incidents), la commune de Djibo et Gorom-Gorom (06 incidents chacune), la commune de Sebba (04 incidents), la commune de Bani (03 incidents), Solhan et A6rbinda (02 incidents chacune) et les communes de Falangountou, Gorgadji et Sampelga (01 incident chacune). Des violations identifiées durant ce mois, les atteintes au droit à la vie se classent en premier avec 74 victimes, les atteintes à l'intégrité physique et ou psychique 20 victimes, les violations graves aux droits de l'enfant 12 victimes, l'atteinte au droit à la propriété 09 victimes, les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne 07 victimes et les VBG 03 victimes. En termes d'incidents par violations des droits humains et du droit international humanitaire, les atteintes au droit à la vie ont enregistré 19 incidents, les atteintes à l'intégrité physique et psychique 03 incidents, les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne 04 incidents, les violations graves aux droits de l'enfant 03 incidents, le droit à la propriété 03 incidents, les VBG 02 incidents et le déni ou restriction forcée de mouvement 01 incident. 125 personnes victimes ont été enregistrées pour ce mois soit 66% d'hommes, 21% de femmes, 5% de garçons et 8% de filles.

La province du Seno a enregistré 78 victimes, celle du Soum 31 victimes, Yagha 09 victimes et Oudalan 07 victimes. Le nombre de victime d'atteinte du droit à la vie est de 74 victimes. Ce nombre a connu une hausse par rapport au mois de mars qui avait enregistré 29 victimes d'atteinte au droit à la vie. Les victimes d'atteinte au droit à la vie durant ce mois seraient essentiellement celles enregistrées dans la province du Seno liées aux opérations de déguerpissement dans les sites d'orpaillage et des assassinats ciblés dans la province de l'Oudalan. Durant ce mois d'avril, les incidents liés aux engins explosifs improvisés ont été également enregistrés dans la province du Seno notamment dans la commune de Gorgadji où cinq (05) civils ont perdu la vie à la suite du passage de leur tricycle sur un engin EEI. Aussi une attaque avec des assassinats de masse a été enregistrée dans la province du Seno visant le village de Woulmassoutou. Dans la province du Soum, des incidents d'EEI ont été enregistrés mais n'ont pas fait de victimes civiles. En rappel, depuis février 2024, il est interdit aux populations de sortir de la ville de Djibo sans autorisation préalable de la sécurité.

V. Situation par secteur

V.1. VBG

- **Éléments clés**

Le Burkina Faso en général et la région du sahel en particulier fait face depuis quelques années à une recrudescence des attaques des GANI entraînant le déplacement forcé des populations fuyant les exactions vers d'autres localités plus stables. Ces déplacements des populations contribuent ainsi à aggraver la vulnérabilité des populations éprouvées en général des femmes et des jeunes filles. Il est donc nécessaire de mener des actions entrant dans le cadre de la lutte contre la violence basée sur le genre dans le contexte de crise que traverse la région du sahel. Les Violences Basées sur le Genre (VBG) étant un problème de protection, de santé publique et de respect des droits humains qui peuvent entraîner des conséquences majeures sur les victimes surtout les femmes et les filles en particulier, ainsi que sur les familles et les communautés. Le contexte de crise continue d'exacerber les incidents de violences basées sur le genre et réduit la capacité des mécanismes habituels des populations à faire face aux violences basées sur le genre. Les blocus des localités ont contribué davantage à augmenter les risques de violences basées sur le genre au sein des populations touchées principalement dans les localités de Arbinda et Djibo. Depuis le début de l'année les risques des VBG demeurent élevés dans la ville de Sebba, Solhan et Gorgadji. En effet, dans ces différentes villes des femmes dorment au niveau

des points d'eau pour la quête de l'eau. Au cours de ce mois, il a été enregistré trois cas de VBG dans la région du Sahel notamment un cas de mariage d'enfant et un cas d'agression physique dans la province du Yagha. Le troisième cas de VBG a été enregistré dans la province de l'Oudalan notamment quatre femmes qui ont subies des agressions sexuelles des GANI alors qu'elles étaient hors de la ville pour la recherche du bois de chauffe.

- **Activités de prévention et de réponse**

Les victimes de VBG dans la commune de Gorom-Gorom ont été prises en charge par l'action humanitaire avec l'accompagnement des acteurs humanitaires intervenant dans le domaine des VBG. Les survivantes ont bénéficié d'une prise en charge psychologique. Aussi au cours de ce mois, il a été réalisé quatre causeries éducatives sur les VBG dans les communes de Dori et Sebba principalement sur les thèmes de mariage d'enfants qui est un phénomène fréquent dans la région du Sahel. Ces causeries ont touché 125 femmes et jeunes filles PDI et hôtes.

V.2. Protection de l'enfance

- **Éléments clés**

La protection de l'enfance dans la région du Sahel dans ce contexte de crise reste une question cruciale pour les acteurs humanitaires et étatiques. Cette situation touche beaucoup les couches les plus vulnérables de la société notamment les enfants. Plusieurs milliers d'enfants sont affectés par la crise sur le plan sanitaire et éducatif. Avec la fermeture et la destruction de certaines infrastructures sanitaire, l'accès à la santé est devenu un leurre pour plusieurs enfants. Le droit à l'éducation est également mis à rude épreuve avec les destructions et fermeture des écoles dans plusieurs localités. La fermeture des établissements scolaires a augmenté la déscolarisation des enfants, la mendicité et le travail des enfants principalement dans les sites d'orpaillage. Au-delà de ces aspects qui touchent principalement les enfants, il faut noter les incidents de protection et de sécurité qui touchent de plus en plus les enfants. Les enfants sont souvent des victimes directes de ces incidents de protection portant atteinte à leurs droits. Au cours de ce mois, il a été identifié trois cas de violations graves aux droits des enfants dans les communes de Sebba, Arbinda et de Gorgadji. Ces trois incidents ont fait douze enfants victimes notamment deux filles blessées par balle lors de l'attaque du 20 avril à Sebba, un garçon blessé par engin explosif improvisé dans la commune de Gorgadji à la date du 06 avril 2024 et 09 enfants qui ont subi des mutilations par des GANI à Arbinda. Aussi, il a été enregistré un cas de décès d'un enfant du fait de la faim. Cet enfant avait quitté Gorgadji pour Arbinda avec trois de ses camarades. Il a succombé en cours de route avant d'arriver à Arbinda. Durant ce mois, il a été également identifiés 06 enfants orphelins abandonnés dans la commune de Gorom-Gorom notamment 02 garçons et 04 filles.

- **Activités de prévention et de réponse**

Les trois enfants blessés lors des incidents ont été tous pris en charge par les services étatiques. Les enfants orphelins ont bénéficié d'une assistance notamment l'achat du lait et de biberon. Trois (03) filles et cinq (05) garçons à condition médicale importante ont été identifiés et assistés à Dori en soins médicaux. Deux garçons séparés PDI ont été assistés en nature et trois (03) garçons séparés réfugiés ont été identifiés et assistés en nature. Il a été également réalisé la distribution des vêtements lors des sensibilisations à cent quatre-vingt-dix-sept (197) enfants dont 116 du côté des PDI (60 filles et 56 garçons) et 81 du côté des réfugiés (46 filles et 35 garçons).

V.3. Etat de droit

Dans la province de l'Oudalan, les communes de Déou, Tin-Akof, Oursi n'ont aucune administration fonctionnelle. A Markoye et Gorom-Gorom, l'armée, la gendarmerie et les services de santé sont présents.

Dans la province du Yagha, la présence d'un détachement militaire et VDP est effective à Mansila, à Solhan et à Sebba où on trouve également une brigade de gendarmerie. Les communes de Boundoré, Titabé et Tankounkounadié sont sous le contrôle des GANI sans présence étatique.

Dans la province du Soum, il ya la présence des militaires, des gendarmes et de la police à Djibo. De plus, les militaires sont également présents à Kelbo et Arbinda avec une gendarmerie. Le reste du territoire provincial, Tongomayel, Baraboulé, Diguel, Koutougou, Pobe-Mengao et Nassoumbou, sont sous contrôle des GANI.

Dans la province du Séno, les militaires et les gendarmes sont présents dans certaines localités comme la commune de Dori, Falangountou, Gorgadji et Seytenga. Les communes de Bani et Sampelga sont sous contrôle des GANI et aucune administration n'est disponible dans ces communes. Il faut noter que depuis le mois de décembre 2023, les activités des services judiciaires dans la commune de Dori ont repris avec la présence de quelques juges au TGI de Dori.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

Au cours de ce mois d'avril, 951 personnes à besoins spécifiques (PBS) dont 373 hommes et 578 femmes ont été identifiés. Ces PBS pour la plupart des malades âgés isolés, des femmes enceintes à risque de maladie, des personnes handicapées et des personnes dont les besoins primaires ne sont pas satisfaits.

Tableaux récapitulatifs des cas individuels de protection et PBS identifiés dans la commune de Gorom- Gorom, Markoye, Dori, Djibo, Solhan et Sebba :

Soum/Djibo et Arbinda PBS et cas de protection identifiés avril 2024			
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	15	25	40
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	33	39	72
Femmes âgées sans soutiens	00	09	09
Personnes âgées avec des enfants mineurs	13	15	28
Condition médicale importante	01	00	01
TOTAL	62	88	150

Sebba et Solhan /PBS et cas individuel de protection identifié Mois : Avril 2024			
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	36	41	77
Chef de ménage ou tuteur célibataire	19	23	42
Femme à célibataires avec des enfants	00	20	20
Personne vivant avec handicap	06	03	09
Personne âgée en danger	13	11	24
Condition médicale importante	05	07	12
Enfant en danger de ne pas fréquenter l'école	09	10	19
TOTAL	88	115	203

Gorom-Gorom /PBS et cas individuel de protection identifiés Avril 2024			
	Masculin	Féminin	Total
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	37	24	61
Enfant non accompagnée	01	00	01
Enfant séparé	08	04	12
Femmes célibataires avec des enfants	00	52	52
Personne vivant avec handicap	02	04	06
VBG	00	04	04
Personnes âgées avec des enfants mineures	05	06	11
Personne âgée en danger	48	57	105
Condition médicale importante	16	11	27
Femmes enceintes en état de sous nutrition	00	01	01
TOTAL	117	163	280

Markoye / PBS et cas de protection identifiées Avril 2024			
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	03	04	07
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	13	16	29
Femme à risqué	00	66	66
Personne vivant avec handicap	04	02	06
Personnes âgées sans revenue	03	05	08
Personne âgée en danger	16	11	27
Condition médicale importante	09	16	25
TOTAL	48	120	168

Dori / PBS et cas de protection identifiés Avril 2024			
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	02	02	04
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	00	24	24
Enfant non accompagné/séparé	03	00	03
Personne vivant avec handicap	07	07	14
Personne âgée en danger	16	21	37
Condition médicale grave	30	38	68
TOTAL	58	92	150

- **Activités de prévention et de réponse**

Au cours de ce mois de mars, 460 PBS ont reçu une assistance dont 225 hommes et 235 femmes. L'assistance a consisté en la prise en charge des ordonnances médicales et en l'achat des vivres pour certaines PBS. 220 PBS ont reçu une assistance en nature et 240 ont reçu une assistance médicale notamment la prise en charge des ordonnances médicales. 25 PBS ont été référées vers d'autres structures pour des prises en charge adéquates notamment vers l'action sociale.

SEBBA / Assistance en médicale / PDI et Hôtes		Mois : Avril 2024	
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	05	08	12
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	04	06	10
Femme à risqué	00	02	02
Personne vivant avec handicap	02	01	03
Personne âgée en danger	06	04	10
Condition médicale grave	19	28	47
TOTAL	36	49	85

Dori / Assistance médicale / PDI et Hôtes		Mois : Avril 2024	
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	12	08	20
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	11	09	20
Femme à risqué	00	06	06
Personne âgée en danger	09	05	14
Condition médicale grave	15	27	42
TOTAL	47	55	102

Gorom-Gorom / Assistance en nature / Réfugiés			
	Masculin	Féminin	Total
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	14	15	29
Femme à risqué	00	36	36
Personne vivant avec handicap	01	00	01
Personne âgée en danger	19	15	34
TOTAL	34	66	100

Markoye / Assistance en nature / PDI			
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	13	07	20
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	06	04	10
Femme à risqué	00	30	30
Personnes âgées sans revenu	03	05	08
Personne âgée en danger	05	05	10
Condition médicale importante	03	02	05
TOTAL	60	23	83

Markoye/ Assistance en nature / Hôtes			
	Masculin	Féminin	Total
Besoins primaires non satisfaits	04	04	08
Chef de ménage ou tuteur célibataire sans soutiens	02	03	05
Femme à risqué	00	10	10
Personnes âgées sans revenu	03	03	06
Personne âgée en danger	02	02	04
Condition médicale importante	01	03	04
TOTAL	22	15	37

Gorom-Gorom et Markoye / Assistance médicale / PDI et Hôtes			
	Masculin	Féminin	Total
Enfant non accompagnée	01	00	01
Enfant séparé	04	08	12
Condition médicale importante	21	19	40
TOTAL	26	27	53

Commune Dori et Sebba Assistances en vêtements					Total
	Masculin		Féminin		
	Homme	Garçon	Femme	Fille	
Dori	00	72	00	86	158
Sebba	09	19	13	20	61
TOTAL	09	91	13	106	219

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

La cohésion sociale est l'un des facteurs importants de la crise sécuritaire que connaît le Burkina Faso. Les déplacements des populations ont entraîné une énorme pression sur les ressources naturelles, favorisant de ce fait des risques d'effritement du vivre ensemble entre les communautés qui sont désormais appelées à vivre ensemble avec des moyens très limités. Pour renforcer ce vivre ensemble entre les communautés déplacées et les populations hôtes, il sied d'entreprendre des actions visant à sensibiliser ces populations sur la nécessité de l'acceptation mutuelle. C'est pourquoi, des séances et campagnes de sensibilisation au profit des PDI, réfugiés et des communautés hôtes sont organisées quotidiennement dans la région. Ces séances de sensibilisation ont pour objectif de mener les réflexions avec les communautés sur la tolérance, l'acceptation, le vivre ensemble, la prévention et la gestion pacifique d'éventuels différends entre ces communautés.

- **Activités de prévention et de réponses**

Au cours de ce mois, 10 séances de sensibilisation ont été réalisées par les moniteurs, les volontaires de protection et les membres des comités au profit des PDI, des populations hôtes et des réfugiés dans les localités de Dori, Sebba, Djibo et Gorom-Gorom. Au total 364 personnes ont été touchées par les séances de sensibilisation dont 76 hommes, 94 femmes, 95 garçons et 99 filles. Les thématiques abordés lors de ces sensibilisations sont principalement le vivre ensemble, les mariages forcés et la documentation civile.

Statuts	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
PDI, hôtes	52	82	77	86	297
Refugiés	24	12	18	13	67
Total	76	94	95	99	364

Tableau récapitulatif du nombre de personnes touchées par les sensibilisations au cours de ce mois d'avril 2024

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

Dans la région du Sahel, l'accès à la terre et aux logements restent un grand défi pour les populations déplacées. Les sites d'accueils étant incapables de contenir les milliers de déplacés, la majorité de ces déplacés vivent dans des familles d'accueils ou dans des abris de fortune. Ils sont nombreux ces PDI qui ont pu s'intégrer localement. Même si quelques déplacés ont bénéficié des AGR à travers les acteurs humanitaires dans le domaine des microfinances et maraichage, plusieurs vivent dans des

conditions très difficile dans les zones d'accueils. Au cours du mois d'avril, il a été enregistré des problèmes d'accès aux logements dans la commune de Sebba liés à l'incendie de onze (11) abris des PDI au SAT du secteur 02 par un GANI lors de l'attaque de la ville le 24 avril 2024. Il a été également enregistré une éviction forcée d'une vieille dame stigmatisée. En effet, l'un de ses fils fut enlevé le 19 mars 2024 dans les encablures de la ville de Sebba alors qu'il était parti à la recherche de bois pour la confection des chaises. Certaines personnes ont insinué que c'est ce dernier qui a conduit le GANI dans la ville de Sebba le 20 avril. Environ 05 ménages ont été identifiés pour des besoins d'abris dans la province du Séno notamment dans la ville de Dori.

V.7. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

Le monitoring de protection pour une meilleure couverture des localités d'intervention travaille en collaboration avec les communautés locales. C'est ainsi que les relais communautaires et les comités locaux de protection ont été mis en place pour contribuer à la collecte et aux partages d'informations sur les incidents de protection notamment les violations des droits humains et du droit international humanitaire dans les localités inaccessibles physiquement par les moniteurs de protection. Au cours de ce mois, 12 membres du comité mixte de prévention et de gestion de conflits ont été outillés sur les « techniques de prévention et de médiation des conflits communautaires ». La formation a été facilitée par le directeur provincial de l'action humanitaire du Soum. En outre, les comités de protection et les relais communautaires ont contribué à l'identification des PBS dans le cadre de l'assistance alimentaire et médicale. 110 PBS ont été identifiées et référées par les relais communautaires et comités de protection. Ils ont également contribué à la mobilisation des communautés pour les séances de sensibilisation. Enfin, 12 cas de violations ont été identifiés et rapportés par les comités de protection et les relais communautaires.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Au cours de ce mois, la direction provinciale de l'action humanitaire du Soum, ont référé 7 cas de protection pour des besoins d'assistance médicale. Les frais d'ordonnances ont été prises en charge.

- **Gestionnaires de sites**

Le monitoring dans les SAT a été réalisé dans la province du Seno à Dori, le Yagha précisément à Sebba et à Solhan ainsi que dans la province de l'Oudalan à Gorom-Gorom. Les problèmes récurrents dans les sites sont entre autres l'insuffisance de latrines, le manque d'abris, l'insuffisance des douches, et le manque de sécurité sur les sites. Au cours de ce mois, il a été constaté la présence d'un homme armé dans le site accueillant des PDI de Yélimbiri et Fantafoota à Solhan. Il s'agit d'un VDP qui y dort avec son arme pendant ces jours de repos. Il est également ressorti que la restriction des libertés sur les sites est bien réelle. Les VDP y fixent les limites autorisées et les conditions de sortie ainsi que les heures autorisées. Lors de l'attaque de la ville de Sebba au moins 44 personnes (11 femmes, un homme, 18 filles et 14 Garçons) ont perdu leurs documents dans l'incendie des abris au SAT de secteur 02. Au total, 02 alertes flash ont été partagées, 02 incidents de protection documentés et 06 référencements formalisés au profit de bénéficiaires vivant dans les SAT.

- **Acteurs humanitaires**

Le MBDHP travaille en parfaite collaboration avec les autres acteurs humanitaires sur le terrain. Le MBDHP participe activement aux rencontres mensuelles du Cluster Protection sous national en présentant des données sur le monitoring de protection ainsi qu'au Cluster Protection national. Le MBDHP a participé à la rencontre mensuelle du cluster protection sous national du Sahel le 23 avril

2024, à la rencontre mensuelle de la Task Force monitoring de protection dont il est coordinateur le 22 avril 2024 tenue dans ses locaux et à la rencontre mensuelle du CPAoR tenue dans les locaux de IRC le 17 avril 2024. Le MBDHP a également participé et facilité la rencontre mensuelle du Groupe de Travail Protection du Soum le 19 avril 2024. Le MBDHP a également participé à la rencontre de gestion de site et la réunion de coordination des partenaires de l'UNHCR.

- **Activités réalisées par les associations partenaires**

Dans le cadre de la localisation, le MBDHP travaille en collaboration avec trois organisations locales qui sont Sukaabe Ginan dans la province du Seno ainsi que CILDES et Djam Weli dans la province du Soum. Au cours du mois d'avril, les réalisations des partenaires se résument comme suit :

- ✓ **Cohésion sociale**

L'association CILDES dans la province du Soum a organisé une causerie éducative le 27 avril 2024 à l'endroit des femmes PDI et des jeunes filles. Il s'est agi principalement de s'entretenir avec ces femmes sur les définitions des concepts clefs liés à la violence basée sur le genre, la détermination des types et formes de VBG et l'identification des causes et facteurs aggravants des VBG. Il a été également évoqué les VBG en milieu scolaire notamment l'identification des causes, les manifestations des VBG en milieu scolaire, les conséquences des VBG sur le survivant et les solutions pouvant venir à bout de ce fléau. Au total 20 femmes et jeunes filles ont été touchées par cette activité.

Aussi l'association CILDES a réalisé un théâtre forum sur les conséquences psychologiques des dénis de ressources sur la femme et la jeune fille et leurs impacts sur la cohésion sociale. L'activité a été réalisée au secteur 01 de la ville de Djibo plus précisément au CPAF. Comme à l'accoutumé, le CILDES a fait appel à la Troupe théâtrale PINAL qui excelle depuis des années dans l'animation et la sensibilisation sur divers sujets à travers le théâtre. L'activité a connu la mobilisation de plusieurs personnes qui ont assisté à la séance de sensibilisation qui s'est faite à travers des sketchs sur les conditions difficiles des femmes, leurs accès aux ressources, les conséquences psychologiques des dénis des ressources sur la femme et les impacts sur la cohésion sociale. Au total 300 personnes dont 179 PDI, 10 réfugiés et 120 hôtes ont été touchés par cette séance de sensibilisation.

La coopérative Djam Weli a réalisé une causerie sur la cohésion sociale dans la ville de Arbinda. Il s'est agi au cours de cette activité de revenir sur les fondamentaux de la cohésion sociale, l'importance de la cohésion sociale dans ce contexte de crise et les initiatives endogènes pour limiter les différends au sein des communautés. L'activité a connu la participation de 171 personnes dont 32 hommes, 67 femmes, 45 filles et 27 garçons.

L'association Sukaabe Ginan a organisé deux théâtres fora rentrant dans le cadre de la cohésion sociale. Le premier théâtre portant sur l'importance de la documentation civile a été réalisé le samedi 17 avril 2024 dans le quartier petit paris de Dori. L'objectif de cette pièce était de sensibiliser les communautés sur les procédures d'acquisition des documents d'identités, les structures en charge de la délivrance de ces documents et surtout l'importance des documents civils dans notre contexte de crise. Les communautés ont salué l'initiative et ont exprimé leur reconnaissance pour les connaissances partagées. Le deuxième théâtre portant sur l'inclusion et la cohésion sociale au sein des écoles a été réalisé le samedi 27 avril 2024 à la salle Ciné de Dori à l'occasion de la soirée culturelle de l'OSCEP Dori 1 et avec l'aide du premier responsable, les écoles de la CEB Dori 2 ont également été conviées. Les objectifs poursuivis par cette prestation étaient de sensibiliser les élèves PDI, réfugiés et hôtes sur l'importance de l'inclusion et la cohésion sociale à l'école, organiser des activités ludiques de prise en charge psycho sociale et amener les élèves à accepter les autres avec leurs handicaps dans les

différentes écoles. L'activité a touché environ 1000 personnes notamment des élèves, parents d'élèves et le personnel enseignant.

✓ **Monitoring de protection**

Au cours du mois d'avril 2024, les volontaires de protection des différentes associations partenaires ont rapporté des cas de violation des droits humains. Des identifications et des référencement de PBS ont été également fait par les volontaires. Au total 42 cas de protection individuel et de PBS ont été identifiés et référés ainsi que 04 incidents de protection ont été rapportés par les volontaires de protection.

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Mise en œuvre	Commentaires
Oudalan	Gorom-Gorom	Besoin d'abris	Cluster Abris	Urgent	Les PDI dans la commune de Gorom-Gorom sont en manque d'abris conséquent pouvant leur permettre de vivre dignement
Seno	Seytenga	Besoin d'abris, AME, Besoin alimentaire et les AGR	Cluster protection Cluster SECAL	Urgent	Les conditions de vie des PDI et des hôtes demeurent difficile dans la ville de Seytenga au regard des nouveaux déplacés qui viennent d'arriver dans ces localités.
Yagha	Sebba, Solhan	Besoins en abris et AME	Cluster Abris	Urgent	Les abris sont défectueux et ont besoin d'être remplacés ou réhabilités.
Soum	Kelbo	Besoin d'assistance alimentaire	Cluster SECAL	Urgent	Besoin de ravitaillement terrestre pour soulager les populations.